



Successions après décès de mon conjoint

Par **korika64**, le **31/01/2014** à **05:39**

Bonjour,

Je suis marié sous le régime de la communauté, je n'est pas de frère et sœur, par contre mon conjoint à une sœur, ma question est :

En cas de décès dans c'est ordre, de mon conjoint, puis puis de sa mère, ai-je droit à une part de la succession de sa mère ?

Ou l'intégralité de la succession de la mère de mon conjoint revient à sa sœur, malgré le décès de mon conjoint avant à sa mère ?

Merci de votre réponse

Par **janus2fr**, le **31/01/2014** à **07:59**

Bonjour,

Il n'y a pas de représentation pour un conjoint, vous ne pourriez donc pas hériter en représentation de votre mari pré-décédé.